

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 place du Parc
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**du Bureau communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle**

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	9
PRESENTS	7
VOTANTS	7

CONVOCATION

Datée	du 19/09/2025
Affichée	le 19/09/2025

OBJET

**Attribution aux particuliers des
aides directes inscrites dans la
convention de l'Opération
Programmée d'Amélioration
de l'Habitat (OPAH) de la CdC
et de l'OPAH Renouvellement
Urbain (RU) sur le centre-ville
de L'Aigle**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Bureau communautaire légalement convoqués le dix-neuf septembre 2025, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Jean-Luc BEAUFILS a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : Jean SELLIER

Philippe VAN-HOORNE
Michel LE GLAUNEC
Serge DELAVALLÉE
Guy MARTEL
Jean-Luc BEAUFILS
Véronique HELLEUX

Absents :

François BRIZARD
Nathalie LENÔTRE

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau que, lors de la séance du 19 mai 2022, le Conseil communautaire a validé le processus d'attribution et de versement des aides directes aux particuliers qui s'inscrivent dans le cadre des conventions OPAH CdC et OPAH RU à L'Aigle.

En effet, la CdC peut procéder au versement d'une subvention conformément aux conventions avec l'ANAH et le Département dès lors que les dossiers ont obtenu un accord de paiement de SOLIHA, et après validation de l'ANAH.

A ce jour, la CdC est sollicitée pour le versement de demandes de paiement de la subvention qui sont les suivantes :

Commune	Adresse du projet	OPAH CDC ou OPAH RU	Nature de l'aide	Date paiement ANAH	Montant subvention CdC
L'AIGLE	9 CHEMIN DE LA BESLIERE	OPAH CDC	Energie	19/05/25	1 000,00 €
GAUVILLE	9 LOTISSEMENT LE VAL COULE	OPAH CDC	Autonomie	08/07/25	630,00 €
COUVAINS	LA NOE DE COUVAINS	OPAH CDC	Energie	08/07/25	2 100,00 €
L'AIGLE	25 LE PETIT COURDEMANCHE	OPAH CDC	Energie	08/07/25	1 500,00 €
L'AIGLE	15 CHEMIN DES HAIES	OPAH CDC	Energie	20/06/25	1 700,00 €
LES ASPRES	2 RUE DU CLOS BARON	OPAH CDC	Energie	20/06/25	1 000,00 €
L'AIGLE	12 RUE CLAUSTHAL ZELLERFED	OPAH CDC	Autonomie	08/07/25	1 000,00 €
RAI	5 ROUTE D'ECHAUFFOUR	OPAH CDC	Autonomie	20/06/25	603,00 €
L'AIGLE	12 RUE LUCIEN COUPRY	OPAH CDC	Autonomie	20/06/25	845,00 €
L'AIGLE	LA HURLIERE	OPAH CDC	Energie	23/07/25	1 600,00 €
AUBE	7 ALLEE DES ROSIERS	OPAH CDC	Energie	11/07/25	1 000,00 €
L'AIGLE	18 RUE CLÉMENCEAU	OPAH CDC	Energie	12/08/25	1 000,00 €
			Total		13 978,00 €

Cette subvention représente un montant de 13 978 €.

Pour rappel, le montant total des subventions déjà versées est de 157 324 € soit 150 282 € pour l'OPAH CDC et de 7 042 € pour l'OPAH RU.

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20250925-2025-09-25-180-DE
Date de télétransmission : 26/09/2025
Date de réception préfecture : 26/09/2025

- Vu la délibération n° 2020-12-10-218 du 10 décembre 2020 autorisant le Président à signer les conventions OPAH,
- Vu la délibération n° 2021-04-15-107 du 15 avril 2021 attribuant le marché à l'opérateur en charge suivi-animation de l'OPAH classique sur la CdC et de l'OPAH renouvellement urbain à L'Aigle,
- Vu la délibération n° 2022-05-19-118 du 19 mai 2022 validant le processus d'attribution et de versement des aides aux particuliers dans le cadre des OPAH et autorisant le Bureau Communautaire à attribuer ces aides
- Considérant que les crédits afférents à cette opération sont inscrits au budget

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **ATTRIBUE** aux particuliers mentionnés dans le tableau ci-dessus l'aide directe inscrite dans la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire de la CdC et de l'OPAH Renouvellement Urbain (RU) sur le centre-ville de L'Aigle.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 26 SEP. 2025
Publié en ligne le 26 SEP. 2025
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20250925-2025-09-25-180-DE
Date de télétransmission : 26/09/2025
Date de réception préfecture : 26/09/2025